

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG n° 93.082

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 27 Octobre à 18 H 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

20 Octobre 1993

DATE D'AFFICHAGE

20 Octobre 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. QUENTIN par M. TAP
Mme PELTIER par M. BENOIT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme MONTRON par M. MOST

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - CHABANEAU - MARCONI - MOULINEAU - Mme PARROU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Réouverture de la neuvième classe élémentaire à l'Ecole Maine-Geoffroy

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 16 Mars 1993 le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable au projet de fermeture de la 9ème classe élémentaire de l'école Maine-Geoffroy considérant notamment que les éléments sur lesquels s'appuyait l'Inspecteur d'Académie, au mois de Janvier 1993, pour décider de la fermeture de cette classe, n'étaient pas probants puisque tous les ans, un nombre de nouveaux élèves doit être pris en compte et rajouté aux prévisions d'effectif telles qu'elles figurent en Décembre.

Par courrier en date du 10 Septembre 1993, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services départementaux d'Education, nous a fait connaître que, lors de la rentrée scolaire 1993, les effectifs constatés l'amenaient à décider d'une réouverture de cette neuvième classe et sollicite l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Rapporteur

Vu sa délibération en date du 26 Mars 1993

Vu la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 10 Septembre 1993

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à la réouverture de la neuvième classe élémentaire de l'école Maine-Geoffroy.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 8 Novembre 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS